

Procès-verbal

Séance ordinaire du conseil municipal

Lundi 15 octobre 2018, 19 h, 175, rue Kildare (Parc des Saphirs)

N° de résolution ou annotations

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Laurie Thibeault-Julien (district 2), M. Jimmy Laprise (district 3), M. Francis Côté (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et Mme Édith Couturier (district 6).

En l'absence de M. Jean Giroux (district 1)

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Carl Thomassin.

En présence de la greffière, Mme Caroline Nadeau, avocate, et du directeur général, M. Marc Proulx.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 359-10-18

Ouverture de la séance

À 19 h, le maire, M. Carl Thomassin, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée LCV).

2. 360-10-18

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et rédigé ci-dessous :

Dispositions préliminaires

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018

Adoption des comptes

4. Adoption des comptes

Suivi

5. Suivi des correspondances
6. Mot du conseil municipal

Dépôt

7. Dépôt des états comparatifs au 31 août 2018
8. Dépôt d'une pétition pour la baisse de la vitesse sur la rue Auclair
9. Dépôt d'une requête pour une modulation des fenêtres de surveillance de l'avenue Sainte-Brigitte Nord

Règlements

10. Adoption du Règlement 829-18 - *Règlement portant sur l'éthique et la déontologie des employés municipaux, modifiant le Règlement 791-16*
11. Adoption du Règlement 830-18 - *Règlement autorisant le directeur général à former les comités de sélection pour l'adjudication de contrats, remplaçant et abrogeant le Règlement 619-10*

Politiques

12. Adoption de la politique POL-024-18 - *Politique relative à l'usage d'alcool, de drogues et de médicaments sur les lieux de travail*

Finances

13. Affectation au fonds de roulement pour l'acquisition de tablettes électroniques

Urbanisme

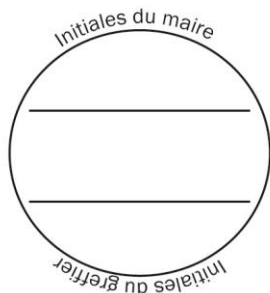
14. Demande de PIIA - 215, rue Saint-Louis (construction en bande de protection d'une forte pente)
15. Addenda à une demande de PIIA - 443, avenue Sainte-Brigitte (affichage)
16. Demande de PIIA - 434, avenue Sainte-Brigitte (affichage)
17. Demande de PIIA - 434, avenue Sainte-Brigitte (revêtement) et abrogation des résolutions 270-07-18 et 305-08-18

Approvisionnement

18. Adoption des critères de sélection dans le cadre de l'appel d'offres pour des services professionnels pour l'élaboration d'un plan stratégique de développement durable
19. Autorisation du lancement de l'appel d'offres et adoption des critères de sélection dans le cadre de l'appel d'offres pour des services professionnels pour la vérification comptable
20. Mandat à l'union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de carburants en vrac
21. Mandat au Centre de services partagés du Québec pour la vente aux enchères d'équipements

Travaux publics

22. Acceptation provisoire des travaux des émissaires et libération de la retenue contractuelle à *Excavations Lafontaines inc.*



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Loisirs

23. Reconnaissance de la Société d'histoire de Sainte-Brigitte-de-Laval aux fins du programme d'assurances pour les organismes à but non lucratif
24. Subvention dans le cadre du programme d'aide à la communauté - Club de photos de Sainte-Brigitte-de-Laval

Ressources humaines

25. Renouvellement du contrat de M. Bertin Santerre à titre de chef aux opérations du service de la sécurité publique, à temps plein
26. Ratification de l'avenant n°2 de M. Moïse Mayer, directeur du Service de la sécurité publique
27. Embauche de M. Steve Milliard à titre d'opérateur-journalier, saisonnier, à temps plein
28. Confirmation d'embauche de M. Andrew Vallée à titre de journalier

Autorisation de signatures

29. Autorisation de signature pour le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la M.R.C. de La Jacques-Cartier
30. Désignation de M. Moïse Mayer à titre de gestionnaire de formation pour l'école nationale des pompiers
31. Acceptation d'une entente entre la Ville et *Charles-Auguste Fortier inc.*

Divers

32. Adoption du calendrier des séances 2019
33. Modification de la résolution 344-09-18 adjugeant le contrat de déneigement de certaines rues, stationnements et patinoires
34. Adoption du rapport annuel concernant la mise en oeuvre du schéma de couverture de risque, an 2

Période de questions

35. Période de questions

Dispositions finales

36. Levée de la séance

Vote pour : Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. 361-10-18 **Adoption du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018**
Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu :

- D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018;
- D'autoriser le maire et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

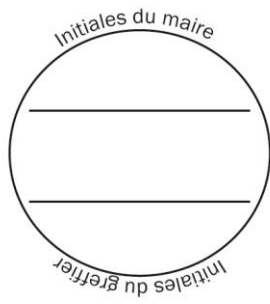
M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. 362-10-18 **ADOPTION DES COMPTES**
Adoption des comptes
Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Il est résolu :

- De recevoir les comptes produits en date du 12 octobre 2018, d'une somme de 1 274 600.82 \$;
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

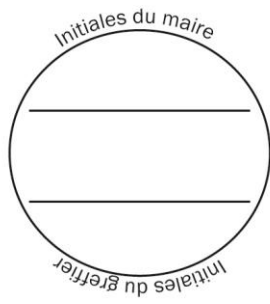
SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 15 OCTOBRE 2018	
9235-7367 Québec inc.	1 000.00 \$
9343-8786 Québec	831.86 \$
Air liquide Canada inc.	457.31 \$
Alain Bélanger Imprimeur inc.	2 307.03 \$
Alexandra Rioux	199.97 \$
Allen entrepreneur général inc.	29 753.81 \$
Alpagas Portneuf	574.88 \$
Anne-Marie Proulx	55.00 \$
Ardel Électrique inc.	1 034.68 \$
Aréo-Feu ltée	747.34 \$
Asphalte Lagacé Ltée	6 429.37 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

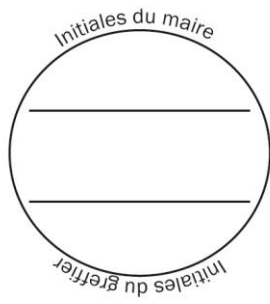
Association des chefs Service incendie du Québec	321.94 \$
Association des directeurs généraux des municipalités du QC	425.41 \$
Audrey Girard	74.00 \$
Baie de Beauport	5 191.12 \$
Banque Nationale du Canada/ Centre de traitements des prêts	5 956.54 \$
Banque Scotia	1 375.52 \$
Belizia	3 449.25 \$
Bell Canada	2 138.34 \$
Bell Mobilité Cellulaire	998.45 \$
Bell Mobilité Téléavertisseur	137.06 \$
Béton sur mesure inc.	1 629.19 \$
Bilodeau Chevrolet-Buick-GMC	568.04 \$
Bobby Fournier	150.00 \$
Bottin Ste-Brigitte-de-Laval	(775.00) \$
BZ TELECOM INC.	5 550.24 \$
C.C.A.P.	167.75 \$
C.O.M.A.Q.	86.23 \$
Cain Lamarre Casgrain Wells	362.17 \$
Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg	(42.29) \$
Canac	1 939.42 \$
Capitale Hydraulique	80.32 \$
Carl Audet	345.00 \$
Catapulte Communication	3 592.97 \$
Certified Laboratories	188.22 \$
CGR PROCÉDÉ	2 443.22 \$
Chantal Lachance	95.00 \$
Charles Morissette	227.00 \$
Cintas Canada Limitée	282.51 \$
Climpro	1 146.83 \$
CLUB DE GOLF ALPIN INC.	830.00 \$
COMBEQ	86.23 \$
Commission scolaire des Premières-Seigneuries	123.07 \$
CONFIAN	274.73 \$
Construction B.M.L., Division de Sintra inc., Québec-Beauce	255.77 \$
Construction et Rénovation Claude Martin	1 000.00 \$
CONSTRUCTION RICHARD CHABOT INC.	3 273.94 \$
Costco american express	283.41 \$
Côté Fleury	74.73 \$
CTM Centre de Téléphonie Mobile	126.47 \$
CT-Paiement	42.01 \$
Dan électrique	265.60 \$
Desjardins Auto Collection	34.61 \$
Deveau, Gagné, Lefebvre, Tremblay & Associés	9 663.62 \$
Distribution Michael Prévost	531.25 \$
Dominic Morin	56.24 \$
Du-So pièces d'auto inc.	(103.48) \$
École du Trivent	79.33 \$
Éco-vert entretien paysager inc	10 261.63 \$
Éditions petite mine inc.	1 207.06 \$
Elisabeth Tremblay	1 440.00 \$
Employé # 226	42.92 \$
Employé # 274	195.43 \$
Employé # 311	39.60 \$
Employé # 342	750.00 \$
Employé # 361	292.50 \$
Employé # 433	282.92 \$
Employé # 517	866.53 \$
Employé # 551	362.61 \$
Employé # 609	2 010.13 \$
Employé # 611	870.02 \$
Employé # 612	506.50 \$
Employé # 78	79.20 \$
EMRN inc.	152.69 \$
Énergie Valero inc.	5 382.22 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

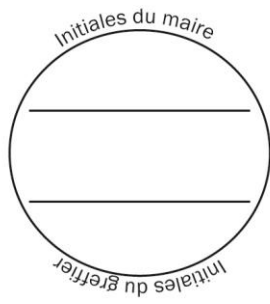
Entreprises Gonet B.G. inc.	273.64 \$
Équipement de Sécurité Universel Inc.	528.59 \$
Équipement St-Vallier Inc	7.34 \$
Éric Valcourt	1 000.00 \$
Excavation Mario Vallée	626.05 \$
Femmes en Affaires de la Capitale-Nationale	495.00 \$
Ferme Bédard et Blouin inc.	103.48 \$
Flash Tribu	402.41 \$
Fliptop Inc.	804.82 \$
Fonds d'information sur le territoire	72.00 \$
Fournitures de bureau Denis	2 115.93 \$
Garage René Bertrand inc	224.20 \$
Garda World	262.16 \$
GBI experts-conseils inc.	12 229.86 \$
GDX Fournitures	987.64 \$
Gérard Bourbeau et Fils Inc	96.22 \$
Giguère Karine	1 494.68 \$
GPA	674.41 \$
Groupe coopératif Dynaco	11 331.20 \$
Groupe financier AGA inc. in trust	338.67 \$
Groupe Négotel inc.	506.70 \$
Groupe Ultima inc.	802.00 \$
GroupeHemispheres	6 151.16 \$
Hudon Martin	680.00 \$
Husky Neige Inc.	20 000.00 \$
Hydro Québec	23 498.63 \$
Hydro Québec	331.13 \$
Hypothèques CIBC	797.53 \$
IGA 8162	243.63 \$
Industrielle Alliance 02579	38 180.41 \$
Info Page	164.18 \$
Iron Mountain Canada Operations ULC	265.94 \$
JD Innovation extérieure	20 000.00 \$
Joli-Coeur Lacasse S.E.N.C.R.L.	194.02 \$
Julie Rimetz	100.00 \$
Julie Tremblay	100.00 \$
La fondation du Québec pour les grands brûlés	170.53 \$
Laboratoire Diésel ALINC	5 070.31 \$
Laboratoire Environex	703.09 \$
Laboratoires d'expertises de Québec ltée	1 569.89 \$
L'Ange Gardien Ford	20.32 \$
L'Arsenal	6 284.52 \$
Latulippe inc.	346.03 \$
Laurie-Ann Vallée	100.00 \$
Le Groupe A&A	403.70 \$
Le Trèfle d'Or	2 946.90 \$
Les Copies de la Capitale inc.	471.91 \$
Les Équipements TWIN inc.	316.18 \$
Les gonflables en fête	480.00 \$
Les Moteurs Electriques P.M.R. du Québec Inc	413.91 \$
Les produits Opti-max inc.	497.73 \$
Librairie Pantoute	2 294.95 \$
Linde Canada limité 15687	163.58 \$
Line Boily	312.14 \$
Location PRO	137.97 \$
Location Salvat	1 339.46 \$
Louis Hamel enr.	3 685.70 \$
Louis-Philippe Thomassin	250.00 \$
Lumen	161.11 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	26 226.75 \$
Macpek Inc	695.82 \$
MED EXPRESS	48.90 \$
Medimage inc.	663.55 \$
Michel Larouche, consultant RH Inc.	1 293.47 \$
Michel Rochette	1 700.00 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Michel Rochette	30.60 \$
Ministère de l'agriculture, pêcheries et l'alimentation Qc	35.00 \$
Ministre des Finances	503 852.00 \$
Ministre du Revenu du Québec	34.00 \$
Ministre du Revenu du Québec	68 367.80 \$
ML Entretien multivervices	3 482.88 \$
Municipalité de Lac Beauport	3 475.33 \$
Musée Royal 22e Régiment	34.45 \$
Musique Gagné	97.73 \$
NAPA pièces d'autos	1 073.50 \$
Nathalie Dorval	81.00 \$
Noémie Bernier	1 000.00 \$
Norton Rose Fulbright Canada	10 441.85 \$
Orizon mobile	141.31 \$
OUTILS PLUS M.J. INC.	68.93 \$
Pâtisserie le Far	126.00 \$
Pause café Soleil	466.25 \$
Performdance - École de danse	3 794.18 \$
Petite Caisse Ste-Brigitte-de-Laval	92.61 \$
PG Solutions	919.80 \$
Pierre Lefebvre	224.20 \$
Plongée Capitale	146.60 \$
Pro style lettrage	289.74 \$
Proludik	2 845.63 \$
Raphaël Desmeules	1 000.00 \$
Receveur Général du Canada	29 276.85 \$
Régie incendie Nord Ouest Laurentides	1 726.63 \$
Régulvar	2 213.28 \$
Renaud-Bray	8 445.64 \$
Renoflex	72 581.19 \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	2.06 \$
Ressource Laser inc.	- \$
Richard & Cie	2 412.25 \$
Richer Boulet Inc	1 091.52 \$
S.S.Q. Groupe financier	11 122.05 \$
S.T.P. inc	126.47 \$
Sané solutions	18 884.65 \$
Sani John Inc.	889.85 \$
Sani Orléans inc.	7 151.77 \$
Sani-Terre Environnement inc.	27 940.21 \$
Santinel inc.	1 565.26 \$
SCFP	1 424.07 \$
SCFP - Section locale 5187	1 050.47 \$
SÉAO -Constructo	484.73 \$
Sécurité de la Capitale	401.84 \$
Services Techniques D.D. inc.	66.64 \$
SGTR inc.	7 473.38 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	72.80 \$
Société protectrice des animaux de Québec	3 915.58 \$
Société québécoise d'information juridique	34.50 \$
Solutia Télécom	87.94 \$
Solutions M3	3 299.78 \$
S-Pace signalétique inc	162.11 \$
Studios Unis d'autodéfense NDL	2 649.02 \$
Sylvie Clara Grouazel	840.00 \$
Sylvie Laberge	363.65 \$
Tessier Récréo-Parc	28 759.85 \$
Thomas Cadabra le magicien	747.34 \$
Toromont Cat (Québec)	73.40 \$
Toshiba	1 469.35 \$
Vianney Houle	90.00 \$
Ville de Québec	98 952.48 \$
Vincent Thomassin	412.50 \$
Visa Desjardins	1 982.99 \$
Voltec Ltée	1 436.74 \$



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Wolseley	111.35 \$
Yvan Gingras	2 700.00 \$
Total des effets présentés au conseil du 15 octobre 2018	1 274 600.82 \$

N° de résolution ou annotations

- D'autoriser le maire, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

SUIVI

5. 363-10-18 **Suivi des correspondances**

Le maire, M. Carl Thomassin, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal.

6. 364-10-18 **Mot du conseil municipal**

Les membres du conseil municipal prennent la parole.

DÉPÔT

7. 365-10-18 **Dépôt des états comparatifs au 31 août 2018**

Conformément à l'article 105.4 LCV, la trésorière dépose les états comparatifs au 31 août 2018.

8. 366-10-18 **Dépôt d'une pétition pour la baisse de la vitesse sur la rue Auclair**

La greffière dépose au conseil municipal une pétition reçue en septembre 2018 demandant de baisser la vitesse permise sur la rue Auclair.

9. 367-10-18 **Dépôt d'une requête pour une modulation des fenêtres de surveillance de l'avenue Sainte-Brigitte Nord**

La greffière dépose au conseil municipal une requête reçue le 9 octobre 2018 demandant une réévaluation des heures de patrouilles de la Sûreté du Québec notamment quant aux heures affectées à celles-ci et à leur fréquence.

RÈGLEMENTS

10. 368-10-18 **Adoption du Règlement 829-18 - Règlement portant sur l'éthique et la déontologie des employés municipaux, modifiant le Règlement 791-16**

Considérant la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, qui impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

Considérant que le conseil municipal doit modifier le règlement portant sur l'éthique et la déontologie des employés afin de se conformer aux modifications apportées par le projet de loi 155, sanctionné le 19 avril 2018;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 10 septembre 2018;

Considérant que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2018;

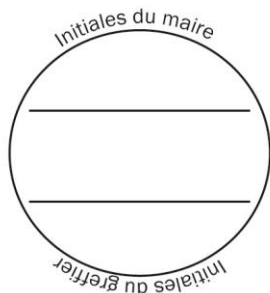
Considérant que le projet de règlement a été remis à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, lesquels déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance;

Considérant que le maire déclare le présent règlement vise à modifier le règlement portant sur l'éthique et la déontologie afin de se conformer aux exigences du projet de loi 155 :

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Il est résolu :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

- D'adopter le Règlement 829-18 - *Règlement portant sur l'éthique et la déontologie des employés municipaux, modifiant le Règlement 791-16;*
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

N° de résolution ou annotations

Vote pour : Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

11. 369-10-18 **Adoption du Règlement 830-18 - Règlement autorisant le directeur général à former les comités de sélection pour l'adjudication de contrats, remplaçant et abrogeant le Règlement 619-10**

Considérant l'article 573.1.0.13 de la *Loi sur les cités et villes* mentionne que le conseil municipal doit déléguer le pouvoir de former les comités de sélection pour l'adjudication de contrats;

Considérant que le Règlement 619-10 - *Règlement autorisant le directeur général et secrétaire-trésorier à former le comité de sélection pour l'adjudication des contrats relatifs à la fourniture de services professionnels* a été adopté le 22 novembre 2010;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer ledit règlement;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 10 septembre 2018;

Considérant que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2018;

Considérant que le projet de règlement a été remis à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, lesquels déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance;

Considérant que le maire déclare le présent règlement vise à autoriser le directeur général à former les comités de sélection dans le cadre du processus d'adjudication des contrats :

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Côté.

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 830-18 - *Règlement autorisant le directeur général à former les comités de sélection pour l'adjudication de contrats, remplaçant et abrogeant le Règlement 619-10;*
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

POLITIQUE

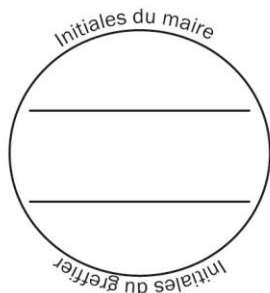
12. 370-10-18 **Adoption de la politique POL-024-18 - Politique relative à l'usage d'alcool, de drogues et de médicaments sur les lieux de travail**

Considérant que la santé, la sécurité et l'intégrité physique et psychologique des employés et de la population sont importantes pour notre organisation;

Considérant que la Ville doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés.

Considérant que tout employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de la population et des autres personnes qui se trouvent sur les lieux du travail;

Considérant que la consommation d'alcool ou de drogues ou l'usage inadéquat de médicaments obtenus en vente libre ou sous ordonnance peut affecter le



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

rendement d'un employé ou avoir de graves conséquences sur ses collègues, la population et l'ensemble de l'organisation, y incluant son image et sa réputation :

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Côté.

Il est résolu :

- D'adopter la politique POL-024-18 – *Politique relative à l'usage d'alcool, de drogues et de médicaments sur les lieux de travail*;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

N° de résolution ou annotations

13. 371-10-18

FINANCES

Affectation au fonds de roulement pour l'acquisition de tablettes électroniques

Considérant que la Ville souhaite réaliser le projet d'acquisition de tablettes électroniques pour le conseil municipal d'ici la fin de l'année 2018;

Considérant que ce projet était prévu au PTI 2018 pour être financé à partir du fonds de roulement :

Sur la proposition de Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien.

Il est résolu :

- D'autoriser l'achat de tablettes électroniques pour le conseil municipal et d'affecter la somme de 3 578,94 \$, à partir du fonds de roulement, remboursable sur trois (3) ans;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

14. 372-10-18

URBANISME

Demande de PIIA – 215, rue Saint-Louis (construction en bande de protection d'une forte pente)

Considérant qu'une demande de PIIA n° 2018-0033 pour des travaux en bande de protection de forte pente pour le 215, rue Saint-Louis, a été déposée le 16 mai 2018;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement 614-11 – *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA)* découlant du règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2010-41;

Considérant que l'article 5.1.13 du RCI s'applique dans le cas présent, soit, une construction en bande de protection d'une forte pente;

Considérant que la demande de PIIA n° 2018-0033 a été présentée au Comité Consultatif d'Urbanisme le 11 septembre dernier;

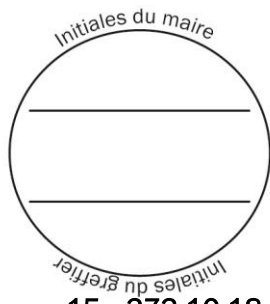
Considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) juge que tous les objectifs et critères sont respectés et recommande d'accepter favorablement la demande de PIIA:

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA n° 2018-0033, pour des travaux de construction en bande de protection de forte pente au 215, rue Saint-Louis, conformément aux documents soumis au CCU le 11 septembre 2018;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

15. 373-10-18

N° de résolution ou annotations

Addenda à une demande de PIIA – 443, avenue Sainte-Brigitte (affichage)

Considérant la demande de PIIA n° 2017-0016 pour une enseigne située en zone autre qu'habitation (marquise) a été approuvée par le conseil municipal le 20 novembre 2017;

Considérant que la demande vise à installer une enseigne (type marquise) située en zone autre qu'habitation, soit en zone mixte M-5 et qu'elle est assujettie aux normes relatives au chapitre 9 du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que la requérante souhaite ajouter un élément sur ladite enseigne, soit une ligne rouge non éclairée et que, par conséquent, la demande de PIIA n° 2017-0016 a été modifiée;

Considérant que l'addenda à la demande de PIIA n° 2017-0016 a été présentée au comité consultatif d'urbanisme le 11 septembre dernier;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte en tous points les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter l'addenda à la demande de PIIA n° 2017-0016, pour l'ajout d'une ligne rouge non lumineuse sur la marquise, conformément aux documents soumis au CCU le 11 septembre 2018

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu :

- D'autoriser l'addenda à la demande de PIIA n° 2017-0016, pour l'ajout d'une ligne rouge non lumineuse sur l'enseigne située en zone autre qu'habitation, soit la zone mixte M-5, conformément aux documents soumis au CCU le 11 septembre 2018;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

16. 374-10-18

Demande de PIIA – 434, avenue Sainte-Brigitte (affichage)

Considérant la demande de PIIA n° 2018-0028 pour une enseigne située en zone autre qu'habitation a été déposée le 4 juillet 2018;

Considérant que la demande vise à installer une enseigne située en zone autre qu'habitation, soit en zone mixte M-5 et qu'elle est assujettie aux normes relatives au chapitre 9 du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que la demande vise la pose d'enseigne en façade de l'avenue Sainte-Brigitte et de la rue de la Fabrique;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

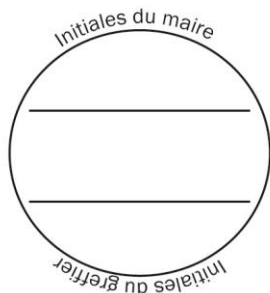
Considérant que la demande respecte en tous points les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA n° 2018-0028, conformément aux documents soumis au CCU, le 11 septembre 2018 :

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA n° 2018-0028, pour l'ajout d'une enseigne (en façade de l'avenue Sainte-Brigitte et de la rue de la Fabrique), située en zone autre qu'habitation, soit dans la zone mixte M-5, conformément aux documents soumis au CCU le 11 septembre 2018;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Vote pour : Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise,
M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin,
Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

N° de résolution ou annotations

17. 375-10-18

Demande de PIIA – 434, avenue Sainte-Brigitte (revêtement) et abrogation des résolutions 270-07-18 et 305-08-18

Considérant les résolutions 270-07-18 et les 305-08-18 concernant la demande de PIIA 2018-0017 pour la transformation d'un bâtiment commercial;

Considérant que la demande de PIIA n° 2018-0017 est assujettie au Règlement 712-14 – *Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA)* puisque l'immeuble est situé en zone mixte (M-5) et que les travaux sont visibles de l'extérieur;

Considérant que des modifications doivent être apportées à la demande de PIIA n° 2018-0017;

Considérant que le requérant souhaite apporter les modifications suivantes au bâtiment :

1. Ajout d'une porte extérieure sur la façade de la rue de la Fabrique, peinte d'une couleur s'agençant au revêtement de maçonnerie existant;
2. Conservation des portes vitrées sur le mur secondaire de la façade de la rue de la Fabrique;
3. Peinture du revêtement de tôle en gris hibou nocturne à l'arrière (rue de la Fabrique) et à l'avant (avenue Sainte-Brigitte), en excluant la marquise qui sera peinte vert impressionniste.

Considérant que la demande amendée de la demande de PIIA n° 2018-0017 a été présentée au comité consultatif d'urbanisme le 11 septembre dernier;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte en tous points les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande amendée du PIIA n° 2018-0017, conformément aux documents soumis au CCU le 11 septembre 2018 :

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu :

- D'abroger les résolutions 270-07-18 et 305-08-18;
- D'autoriser la demande amendée du PIIA n° 2018-0017, pour des travaux visibles de l'extérieur en zone M-5, conformément aux documents soumis au CCU le 11 septembre 2018 et tel que décrit ci-dessous :
 1. Ajout d'une porte extérieure sur la façade de la rue de la Fabrique, peinte d'une couleur s'agençant au revêtement de maçonnerie existant;
 2. Conservation des portes vitrées sur le mur secondaire de la façade de la rue de la Fabrique;
 3. Peinture du revêtement de tôle en gris hibou nocturne à l'arrière (rue de la Fabrique) et à l'avant (avenue Sainte-Brigitte), en excluant la marquise qui sera peinte vert impressionniste.
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise,
M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin,
Mme la conseillère Édith Couturier.

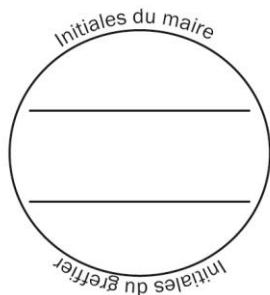
M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

APPROVISIONNEMENTS

18. 376-10-18

Adoption des critères de sélection dans le cadre de l'appel d'offres pour des services professionnels pour l'élaboration d'un plan stratégique de développement durable

Considérant la Résolution 112-03-18, adoptée par le conseil municipal le 12 mars 2018, autorisant le lancement des appels d'offres relatif au PTI 2018-2019-2020;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que la Ville doit adopter les critères de sélection suivants pour le contrat de services professionnels pour l'élaboration du plan stratégique de développement durable :

N° de résolution ou annotations

1. EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE DE LA FIRME (15 POINTS)

Évaluation de l'expérience pertinente de la firme et de ses partenaires dans le domaine spécifique du contrat à adjuger et dans des projets similaires réalisés.

Le Soumissionnaire doit décrire l'expérience de sa firme dans le domaine particulier du mandat faisant l'objet de l'appel d'offres, soit le domaine municipal, et présenter une description d'un minimum de deux (2) projets présentant des similitudes avec le présent projet et réalisés dans les cinq (5) dernières années.

Il doit décrire la contribution spécifique de la firme dans les projets donnés en exemple et démontrer sa pertinence ainsi que sa capacité à réaliser ce type de projet.

Maximum de deux (2) pages par projet.

2. COMPÉTENCE ET DISPONIBILITÉ DU RESPONSABLE DE PROJET (25 POINTS)

Évaluation de la compétence et de la disponibilité de l'associé ou du gestionnaire responsable du projet, de son expertise dans des projets similaires, en considérant notamment la complexité et l'envergure de ce dernier et sa contribution spécifique à ces projets.

Le responsable de projet doit être un professionnel qui possède un minimum de cinq (5) années d'expérience dans la conception et la fonction d'un plan de développement durable.

Le Soumissionnaire doit démontrer l'expertise du responsable de projet en présentant :

- Deux (2) projets comparables au présent mandat, réalisés par le responsable de projet (ces projets peuvent être différents de ceux présentés par la firme au premier critère). Ces projets doivent mettre en valeur la complexité, les particularités de ces projets, ainsi que la contribution spécifique du responsable de projet dans chacun de ceux-ci.

Maximum de deux (2) pages par projet.

Le Soumissionnaire doit joindre à soumission une copie du curriculum vitae du responsable du projet.

Il doit également démontrer sa disponibilité pour le présent mandat et indiquer le nombre d'heures qu'il entend consacrer aux différentes étapes du projet.

3. ORGANISATION DE L'ÉQUIPE DE PROJET (20 POINTS)

Ce critère permet d'évaluer la pertinence de la qualité et de l'importance de l'expérience de l'équipe de soutien proposée par le Soumissionnaire en support à son chargé de projet pour assurer la réalisation optimale du présent mandat selon les règles de l'art. Le Soumissionnaire doit :

- Fournir un organigramme de l'équipe proposée pour la réalisation du mandat;
- Expliquer les compétences spécifiques de chaque membre de l'équipe et la pertinence de leur expertise pour la réalisation du mandat;
- Joindre le curriculum de chacun des membres de l'équipe;
- Démontrer l'implication et la disponibilité des ressources proposées;
- Démontrer la compréhension du mandat par rapport à la situation et aux besoins de la Ville et à la nature des services requis.

4. CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET DU MILIEU (25 POINTS)

Le Soumissionnaire doit démontrer sa connaissance du milieu de réalisation du mandat, de la dynamique du territoire, des enjeux et des défis caractérisant la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval.

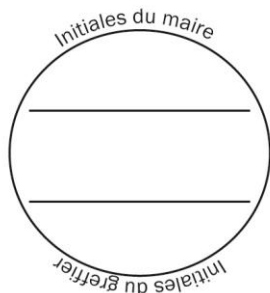
Le Soumissionnaire doit présenter :

- Un (1) projet de nature similaire réalisé, de façon à expliquer les similarités entre les milieux et démontrer sa capacité de comprendre les enjeux propres au mandat qui lui sera confié. Le mandat présenté peut être le même que l'un des projets présentés aux autres critères, dans la mesure où le Soumissionnaire précise en quoi ce projet joue un rôle dans sa connaissance spécifique du milieu)

5. ÉCHÉANCIER DE TRAVAIL, MÉTHODOLOGIE ET COMPRÉHENSION DU MANDAT (15 POINTS)

Le Soumissionnaire doit présenter son échéancier de réalisation du mandat, qui présente clairement les différentes étapes de la réalisation.

Il doit également détailler la méthodologie de travail qu'il entend utiliser. Il doit expliquer sa vision sur les principaux enjeux du mandat et la perception de son rôle dans la réalisation de celui-ci.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Côté.

Il est résolu :

- D'adopter les critères de sélection ci-haut mentionnés dans le cadre de l'appel d'offres pour des services professionnels pour l'élaboration du plan stratégique de développement durable;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

N° de résolution ou annotations

19. 377-10-18

Autorisation de lancement d'appel d'offres et adoption des critères de sélection dans le cadre de l'appel d'offres pour des services professionnels pour la vérification comptable

Considérant la Résolution 112-03-18 adoptée par le conseil municipal le 12 mars 2018 autorisant le lancement d'appels d'offres relatif au PTI 2018-2019-2020;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le lancement de l'appel d'offres pour des services professionnels pour la vérification comptable;

Considérant que la Ville doit adopter les critères de sélection suivants pour l'appel d'offres pour des services professionnels pour la vérification comptable :

1. EXPÉRIENCE ET EXPERTISE DU SOUMISSIONNAIRE (30 POINTS)

Évaluation de l'expérience pertinente de la firme et de ses partenaires dans le domaine spécifique du contrat à adjuger et dans des projets similaires réalisés.

Le Soumissionnaire doit décrire l'expérience de sa firme dans le domaine particulier du mandat faisant l'objet de l'appel d'offres, soit le domaine municipal, et présenter une description d'un minimum de trois (3) projets présentant des similitudes avec le présent projet et réalisés dans les cinq (5) dernières années. Il doit décrire la contribution spécifique de la firme dans les projets donnés en exemple et démontrer sa pertinence ainsi que sa capacité à réaliser ce type de projet.

Maximum d'une (1) page par projet.

2. COMPÉTENCE DE L'ASSOCIÉ OU DU GESTIONNAIRE RESPONSABLE DE PROJET (25 POINTS)

Évaluation de la compétence et de la disponibilité de l'associé ou du gestionnaire responsable du projet, de son expertise dans des projets similaires, en considérant notamment la complexité et l'envergure de ce dernier et sa contribution spécifique à ces projets.

L'associé ou le gestionnaire responsable devra être membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA). Il doit être le signataire du rapport de vérification des états financiers.

Il doit également posséder un minimum de 10 ans d'expérience en matière d'audit dans le milieu municipal.

Le Soumissionnaire doit démontrer l'expertise de l'associé ou du gestionnaire en présentant :

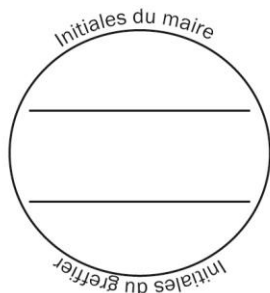
- Une description de l'expérience du responsable dans le milieu municipal (maximum 2 pages);
- Trois (3) projets similaires dans le domaine municipal, d'envergure équivalente ou supérieure, pour lesquels il a été impliqué en tant que responsable (2 pages maximum par projet).

Le Soumissionnaire doit joindre à soumission une copie du curriculum vitae de l'associé ou du gestionnaire responsable du projet.

3. ORGANISATION DE L'ÉQUIPE DE PROJET (25 POINTS)

Ce critère permet d'évaluer la pertinence de la qualité et de l'importance de l'expérience de l'équipe de soutien proposée par le Soumissionnaire en support à son chargé de projet pour assurer la réalisation optimale du présent mandat selon les règles de l'art et dans le respect des pratiques municipales.

En ce qui concerne le conseiller principal responsable de la vérification aux bureaux de la Ville ou son intermédiaire, le Soumissionnaire devra démontrer qu'il s'agit d'une personne autonome dans le cadre du présent mandat. Il devra fournir la preuve que cette personne possède les qualifications suivantes :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés (CPA) et une reconnaissance professionnelle pertinente eu égard au mandat;
- Expérience poussée (au moins quatre (4) ans) en réalisation de projets de vérification, d'examen ou de consultation.

Le Soumissionnaire devra présenter les autres membres de l'équipe, ainsi que décrire le rôle et les responsabilités de chacun des intervenants au regard du mandat.

4. APPROCHE ET MÉTHODOLOGIE (10 POINTS)

Le Soumissionnaire doit présenter l'approche préconisée pour la réalisation de son mandat. Le Soumissionnaire doit :

- Indiquer comment il assurera le suivi de la qualité des services offerts et du respect des délais, quelle ligne de conduite il adoptera s'il se présente des situations imprévues et ses stratégies en matière de ressources humaines afin de s'assurer qu'il disposera des ressources voulues pour mener à bien le mandat;
- Démontrer clairement la méthodologie qu'il propose d'adopter à l'égard des diverses exigences;

5. COMPRÉHENSION DU MANDAT (10 POINTS)

Ce critère permet au Soumissionnaire d'exprimer sa compréhension du mandat à exécuter.

En se basant sur la description du projet et sur la définition du mandat, le Soumissionnaire:

- Fait clairement état de sa compréhension des attentes de la Ville quant à la nature du problème à régler ou du projet à réaliser;
- Fait part des enjeux rattachés à la réalisation du projet et identifie les principaux défis et difficultés que représente l'exécution du mandat;
- Présente son interprétation des services à rendre.

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Il est résolu :

- D'autoriser le lancement d'appel d'offres pour des services professionnels pour la vérification comptable;
- D'adopter les critères de sélection ci-haut mentionnés dans le cadre de l'appel d'offres pour des services professionnels pour la vérification comptable;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

20. 378-10-18 Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de carburants en vrac

Considérant que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

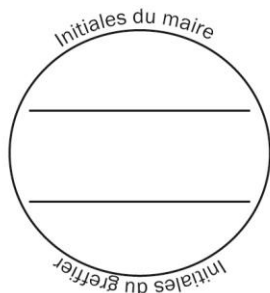
Considérant que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ, pour ses ententes de regroupement, adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ :

Sur la proposition de Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien.

Il est résolu :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- Que la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1er avril 2019 au le 31 mars 2022 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;
- Qu'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;
- Que la Ville confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;
- Que la Ville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;
- Que la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;
- Que la Ville s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par l'organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :
 - facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,0100 \$ (1,0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
 - pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200,00 \$.
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

21. 379-10-18 Mandat au Centre de services partagés du Québec pour la vente aux enchères d'équipements

Considérant que la Ville souhaite se départir de deux camionnettes (Ford F-250, 2011 et Ford Ranger, 2008) et un rouleau tandem;

Considérant que le Centre de services partagés du Québec ouvre une vente aux enchères le 27 octobre 2018;

Considérant que la Ville souhaite vendre les équipements ci-haut mentionnés lors de cette vente :

Sur la proposition de M. le conseiller Jimmy Laprise.

Il est résolu :

- De mandater le Centre de services partagés du Québec pour la vente aux enchères de deux camionnettes (Ford F-250, 2011 et Ford Ranger, 2008) et d'un rouleau tandem, pour le 27 octobre 2018;
- D'autoriser M. Christian Bilodeau à signer les documents en lien avec cette vente;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

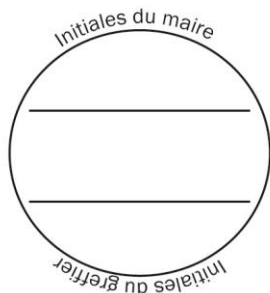
Vote pour : Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

TRAVAUX PUBLICS

22. 380-10-18 Acceptation provisoire des travaux des émissaires et libération de la retenue contractuelle à Les Excavations Lafontaines

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres SBDL2017-09, le contrat de construction a été adjugé, le 21 août 2017, à Les Excavations Lafontaine inc.,



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

pour des travaux de drainage et de réhabilitation de conduites (émissaires) des rues Goudreault et Zurich ainsi que des rues Goudreault et Dionne (TI-90 et TI-38) pour un montant de 326 759,00 \$ (plus taxes);

Considérant que ces travaux sont complétés, à l'exception des déficiences;

N° de résolution ou annotations

Considérant que le budget initial et les modalités contenues dans l'appel d'offres SBDL2017-09 ont été respectés;

Considérant que le 24 juillet 2018, la Ville a reçu le certificat de réception provisoire des ouvrages, incluant la liste des déficiences;

Considérant la recommandation favorable de l'ingénieur au dossier, soit M. Serge Landry de *Arpo Groupe-Conseil* signée en date du 18 juillet 2018;

Considérant la recommandation favorable du directeur des services techniques :

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Il est résolu :

- Que le conseil municipal accepte de façon provisoire les travaux de drainage et de réhabilitation de conduites (émissaires) des rues Goudreault et Zurich ainsi que des rues Goudreault et Dionne (TI-90 et TI-38), tel que décrit dans le certificat de réception provisoire signé en date du 18 juillet 2018;
- De libérer, à *Les Excavations Lafontaines inc.*, 50 % de la retenue contractuelle au dossier pour un montant de 21 901,79 \$ incluant les taxes applicables;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

LOISIRS

23. 381-10-18

Reconnaissance de la Société d'histoire de Sainte-Brigitte-de-Laval aux fins du programme d'assurances pour les organismes à but non lucratif

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire;

Considérant que la Société d'histoire de Sainte-Brigitte-de-Laval, œuvrant sur le territoire de la ville, demande à être reconnu par ce conseil aux fins d'adhérer et de prendre assurance de dommages offerts par le programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) :

Sur la proposition de M. le conseiller Jimmy Laprise.

Il est résolu :

- Que ce conseil reconnaisse, aux fins du programme d'assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), l'organisme La Société d'histoire de Sainte-Brigitte-de-Laval ;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

24. 382-10-18

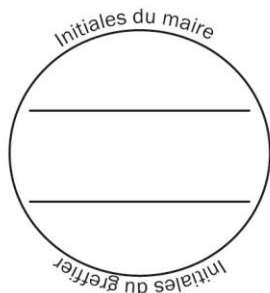
Subvention dans le cadre du programme d'aide à la communauté - Club de photos de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant la demande de subvention du Club de photos de Sainte-Brigitte-de-Laval dans le cadre du programme d'aide à la communauté;

Considérant que la demande correspond à tous les critères du programme d'aide à la communauté;

Considérant l'analyse et la recommandation de la directrice générale adjointe :

Sur la proposition de M. le conseiller Jimmy Laprise.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Il est résolu :

- D'octroyer une subvention de 500,00 \$ au Club de photos de Sainte-Brigitte-de-Laval, conformément à la politique d'aide à la communauté;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

RESSOURCES HUMAINES

25. 383-10-18

Renouvellement du contrat de M. Bertin Santerre à titre de chef aux opérations du service de la sécurité publique, à temps plein

Considérant la Résolution 015-01-18 relative à l'embauche de M. Bertin Santerre à titre de directeur par intérim du Service de la sécurité publique;

Considérant la Résolution 315-08-18 embauchant M. Moïse Mayer à titre de directeur du Service de la sécurité publique;

Considérant que le contrat de travail de M. Santerre se termine à la mi-octobre 2018;

Considérant les besoins actuels du Service de la sécurité publique et de la nécessité de prolonger le contrat de travail jusqu'au 31 décembre 2018;

Considérant le contrat traitant des conditions de travail des employés cadres ;

Considérant la proposition de l'« Avenant 4 - Bertin Santerre » :

Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.

Il est résolu :

- D'adopter l'« Avenant 4 - Bertin Santerre »;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

26. 384-10-18

Ratification de l'avenant n°2 de M. Moïse Mayer, directeur du Service de la sécurité publique

Considérant la Résolution 315-08-18 embauchant M. Moïse Mayer à titre de directeur du Service de la sécurité publique;

Considérant le contrat traitant des conditions de travail des employés cadres;

Considérant la proposition de l'« Avenant 2 - Moïse Mayer » :

Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.

Il est résolu :

- De ratifier l'« avenant 2 - Moïse Mayer »;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

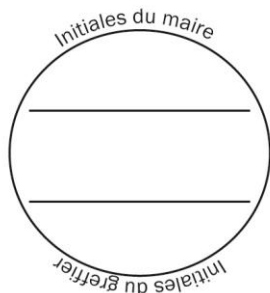
27. 385-10-18

Embauche de M. Steve Milliard à titre d'opérateur-journalier, saisonnier, à temps plein

Considérant les besoins actuels du Service des travaux publics pendant la saison hivernale;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste et les entrevues réalisées;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et de la directrice adjointe et responsable des ressources humaines :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Sur la proposition de Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien.

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de M. Steve Milliard, à titre d'opérateur-journalier, saisonnier, sur appel, suivant les dispositions de la convention collective de travail en vigueur;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

N° de résolution ou annotations

28. 386-10-18

Confirmation d'emploi de M. Andrew Vallée à titre de journalier, poste régulier, à temps plein

Considérant la Résolution 120-03-18 nommant M. Andrew Vallée, au statut d'employé régulier à titre de journalier;

Considérant que la période de probation de M. Andrew Vallée, tel que prévu à la convention collective de travail en vigueur, est terminée et réussie avec succès;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines :

Sur la proposition de M. le conseiller Jimmy Laprise.

Il est résolu :

- De confirmer M. Andrew Vallée au statut d'employé col bleu régulier, temps plein, à titre de journalier;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

29. 387-10-18

AUTORISATION DE SIGNATURES

Autorisation de signature pour le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la M.R.C. de La Jacques-Cartier

Considérant que la M.R.C. de La Jacques-Cartier offre un programme d'aide à la culture;

Considérant que la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière à la M.R.C. de La Jacques-Cartier dans le cadre de ce programme pour l'activité de « Cellograffiti - Démonstration suivie d'un atelier d'initiation et d'une conférence en bibliothèque » :

Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.

Il est résolu :

- D'autoriser la directrice du service des sports, des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à déposer au nom de la Ville une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la culture pour le projet « Cellograffiti - Démonstration suivie d'un atelier d'initiation et d'une conférence en bibliothèque » et à signer tous les documents afférents à cette demande.

Vote pour : Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

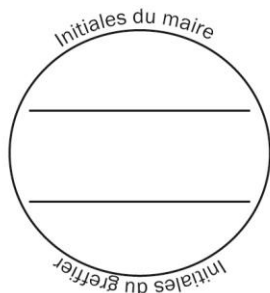
**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

30. 388-10-18

Désignation de M. Moise Mayer à titre de gestionnaire de formation pour l'école nationale des pompiers

Considérant que la Ville collabore avec l'École nationale des pompiers de Québec, pour la formation reconnue en vertu de l'article 52 de la *Loi sur la sécurité incendie* aux pompiers;

Considérant que la Ville est aussi gestionnaire de formation pour les municipalités de Lac-Beauport et Stoneham;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant qu'il y a lieu de nommer un gestionnaire de formation :

Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.

Il est résolu :

- De désigner M. Moïse Mayer à titre de gestionnaire de formation principal pour la ville de Sainte-Brigitte-de-Laval ainsi que pour les municipalités de Lac-Beauport et Stoneham-et-Tewkesbury auprès de l'École nationale des pompiers de Québec;
- De désigner Mme Audrey Beaulieu à titre de gestionnaire de formation associé;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

N° de résolution ou annotations

31. 389-10-18

Acceptation d'une entente entre la Ville et Charles-Auguste Fortier inc.

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a facturé la compagnie *Charles-Auguste-Fortier inc.* et qu'un litige subsiste quant au paiement desdites factures (2016-0159, 2016-0160 et 2016-0161);

Considérant que *Charles-Auguste Fortier inc.* a renoncé à l'égard de la Ville à la prescription et au bénéfice du temps écoulé entre le 11 octobre 2018 au 15 novembre 2018;

Considérant que *Charles-Auguste Fortier inc.* a déposé une offre finale, par écrit, le 12 octobre 2018 afin de mettre fin au litige entre les parties;

Considérant que la présente entente demeure confidentielle entre les parties :

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu :

- D'accepter l'offre de *Charles-Auguste Fortier inc.* dans le cadre du litige entourant les factures 2016-0159, 2016-0160 et 2016-0161;
- D'autoriser le maire et le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

DIVERS

32. 390-10-18

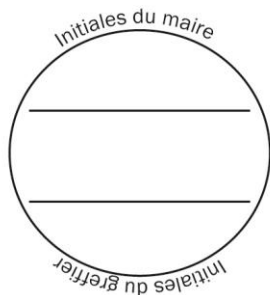
Adoption du calendrier des séances 2019

Considérant l'article 319 LCV qui prévoit que le conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois :

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu :

- D'adopter le calendrier des séances de l'année 2019 suivant :
 - Mardi 22 janvier 2019
 - Mardi 12 février 2019
 - Mardi 12 mars 2019
 - Mardi 26 mars 2019
 - Mardi 9 avril 2019
 - Mardi 14 mai 2019
 - Mardi 11 juin 2019
 - Mardi 9 juillet 2019
 - Mardi 20 août 2019
 - Mardi 10 septembre 2019
 - Mardi 8 octobre 2019
 - Mardi 22 octobre 2019
 - Mardi 12 novembre 2019
 - Mardi 10 décembre 2019



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- Que les séances ordinaires du conseil municipal se déroulent au bâtiment de service du Parc des Saphirs, situé au 175, rue Kildare de Sainte-Brigitte-de-Laval, à 19 h;
- De procéder à l'affichage du calendrier des séances ordinaires conformément à la loi;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

33. 391-10-18 Modification de la Résolution 344-09-18 adjugeant le contrat de déneigement de certaines rues, stationnements et patinoires

Considérant la Résolution 344-09-18, adjugeant à *Déneigement 24/24 inc.*, le contrat de déneigement de certaines rues, stationnements et patinoires pour les années 2018 à 2021 ;

Considérant que l'adjudication était conditionnelle à l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de certains règlements d'emprunt;

Considérant qu'à ce jour la Ville demeure dans l'attente desdites approbations;

Considérant que le contrat débute le 15 octobre 2018 :

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Côté.

Il est résolu :

- De modifier la Résolution 344-09-18 en retirant notamment le point concernant la condition d'adjudication, et que par conséquent la Résolution 344-09-18 se lit comme suit :

«344-09-18 Adjudication à Déneigement 24/24 inc. pour le déneigement de certaines rues, stationnements et patinoires pour les années 2018 à 2021

Considérant que la Ville doit procéder à l'entretien hivernal et au déneigement de certaines rues, stationnements et patinoires pour les années 2018 à 2021;

Considérant que l'appel d'offres public (SBDL2018 04) a été lancé le 15 juin 2018 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 4 juillet 2018;

Considérant les résultats suivants, en fonction des mètres linéaires estimés au contrat, et la conformité de toutes les soumissions reçues :

SOUSSIONNAIRES	LOT A (Période 1+2+3)	LOT B (Période 1+2+3)	LOT C (Période 1+2+3)	SOUS-TOTAL Contrat de 3 ans
Déneigement 24/24 inc.	34 200,00 \$	181 392,00 \$	141 108,00 \$	356 700,00 \$
JD innovation extérieure	43 510,00 \$	227 833,65 \$	179 287,60 \$	450 631,25 \$
Husky Neige	83 210,50 \$	216 259,62 \$	168 703,02 \$	468 173,14 \$

Considérant les résultats suivants pour le lot D :

SOUSSIONNAIRES	LOT D – TAUX HORAIRE					
	Rue de la Patinoire			Parc des Saphirs		
	Période 1	Période 2	Période 3	Période 1	Période 2	Période 3
Déneigement 24/24 inc.	55,00 \$	57,00 \$	57,00 \$	55,00 \$	57,00 \$	57,00 \$
Husky Neige	84,50 \$	86,50 \$	88,50 \$	84,50 \$	86,50 \$	88,50 \$
JD Innovation extérieure	125,00 \$	127,50 \$	130,00 \$	125,00 \$	127,50 \$	130,00 \$

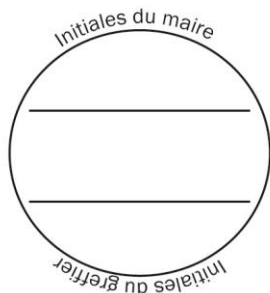
Considérant que toutes les rues privées ayant fait une demande d'entretien hivernal ont approuvé les règlements d'emprunt qui y sont liés;

Considérant que la Ville se réserve le droit de modifier le nombre de mètres linéaires au contrat;

Considérant que la facturation sera faite en fonction du nombre de mètres linéaires réels et non du « sous-total » du contrat;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et de la conseillère juridique en matière contractuelle :

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Côté.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Il est résolu :

- D'adjuger les lots A, B et C au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Déneigement 24/24 inc. selon les montants au mètre linéaire de tous les items de chacun des lots, soit 12 \$ du mètre linéaire, avant les taxes applicables, pour les années 2018 à 2021, conformément au devis SBDL2018-04 et à la soumission reçue;
- D'adjuger le lot D (sur appel) au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Déneigement 24/24 inc., pour un montant horaire de 55 \$ pour la période 1 et 57 \$ pour les périodes 2 et 3, avant les taxes applicables, conformément au devis de l'appel d'offres SBDL2018-04 et à la soumission reçue;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers »**

- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

34. 392-10-18 Adoption du rapport annuel concernant la mise en oeuvre du schéma de couverture de risque, an 2

Considérant les objectifs du schéma de couverture de risque de la M.R.C. de La Jacques-Cartier;

Considérant que la deuxième année de la mise en oeuvre de schéma est terminée;

Considérant l'état d'avancement de la réalisation des actions dans le cadre de ce plan de mise en oeuvre:

Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.

Il est résolu :

- Que le conseil municipal adopte le rapport annuel de l'an 2 concernant la mise en oeuvre du schéma de couverture de risque;
- De transmettre le rapport annuel à la M.R.C. de la Jacques-Cartier;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

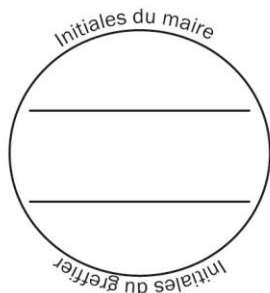
PÉRIODE DE QUESTIONS

35. 391-10-18 Période de questions

À 19 h 28, le maire, M. Carl Thomassin, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14.*

La période de questions s'est terminée à 19 h 40 .

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

DISPOSITIONS FINALES

36. 392-10-18

Levée de la séance

N° de résolution ou annotations

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu de lever la séance à 19 h 40.

Vote pour : Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le présent procès-verbal, M. le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

M. Carl Thomassin
Maire

Caroline Nadeau
Greffière

¹ [Note au lecteur]

Le maire, ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote du maire ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.